

**Ils se foutent  
de nous**

**Et tout le monde s'en fiche**

**Vous pouvez le vérifier vous même**

Prenez donc quelques instants  
et  
**allez chercher vos 2 dernières factures EDF.**

(Pour moi la dernière est la facture du 24 mars 2011)

---

A la limite, vous reprendrez cette lecture après les avoir avec vous.

Vous verrez que je ne vous raconte pas d'histoire  
Ensuite, vous vous apercevrez que le bleu du ciel  
n'est pas si bleu que cela, chez EDF



# Alors voilà !

Comme tout le monde, je reçois tous les 2 mois la facture correspondante à ma propre consommation d'électricité, mais contrairement à la majorité des abonnés, j'épluche cette foutue facture car d'une part, je tiens à contrôler mon budget, et d'autre part j'ai vraiment de plus en plus de mal à faire confiance à ces entreprises qui ne pensent qu'à leur trésorerie, et au bien financier de leurs actionnaires en se foutant royalement de leurs clients et abonnés.

## Et voilà ce que je constate:

Sur la dernière facture, **3 nouvelles taxes** viennent de s'ajouter miraculeusement et sans en être évidemment informé, ..... et le taux de la taxe déjà existante (Contribution au service public d'électricité) vient d'être **presque doublée**. (de 0.00450 € à 0.00746 €)

## Voici les nouvelles taxes :

- **Taxe sur la consommation finale d'Electricité**
- **Taxes locales consommation**
- **Taxes locales Abonnement**

(En fait les deux dernières semblent s'annuler, mais cela n'est pas clair du tout)

**Vous pouvez vérifier au verso de votre dernière facture dans la rubrique « autres prestations »**

# En voila la preuve

## Facture de Janvier 2011

## Facture de Mars 2011

### votre facture en détail document à conserver 5 ans

Facture du 26 janvier 2011  
 Votre référence client : [REDACTED] Réf. Point de livraison : [REDACTED]

	relevé ou estimation en kWh			consom. (en kWh)	prix kWh en euros	montant HT en euros	taxes locales	TVA	total TTC en euros
	ancien	nouveau	différence						
<b>électricité</b> compteur n° [REDACTED]				(1)		110,28	10,41	21,43	142,12
abonnement									12,72
6,36€/mois du 09/11/10 au 09/01/11									1,86
contribution tarifaire d'acheminement (CTA)									14,70
consommation HC du 27/10/10 au 30/12/10	25186	25450	264	264	0,05570				81,00
consommation HP du 27/10/10 au 30/12/10	87858	88757	899	899	0,09010				

(1) pour information le montant de l'acheminement est de 45 € HT.

### autres prestations

contribution au service public d'électricité				1163	0,00450	5,23		1,03	6,26
--	--	--	--	------	---------	------	--	------	------

**total** 115,51 10,41 22,46 148,38

**montant à régler** 148,38 €

**taxes locales** (municipale 8,00% + départementale 4,00%) : elles s'appliquent sur 80% des montants HT de l'abonnement et de la consommation électriques.  
**TVA** : payée sur les débits, elle s'applique à l'abonnement, à la CTA, à la consommation et aux prestations.  
 Abonnement et CTA 5,5 % de 14,59€ soit 0,80€, consommations et autres prestations 19,6 % de 100,93€ soit 19,79€. TVA sur TLE 5,5 % de 1,22€ soit 0,07€, 19,60 % de 9,19€ soit 1,80€.  
**CARACTERISTIQUES DE VOTRE TARIF** :  
 Electricité, tarif règlement domestique option heures creuses, puissance 6 kW, code 0240, compteur électro-mécanique  
 Heures Pleines (HP), Heures Creuses (HC) : 11H00-17H30 / 12H00-13H30 (peuvent varier de quelques minutes).  
 En cas de réclamation vous pouvez contacter votre agence dont les coordonnées figurent en haut de votre facture.  
 CTA : contribution tarifaire d'acheminement, calculée sur le tarif acheminement.

### votre facture en détail document à conserver 5 ans

Facture du 14 mars 2011  
 Votre référence client : [REDACTED] Réf. Point de livraison : [REDACTED]

	relevé ou estimation en kWh			consom. (en kWh)	prix kWh en euros	montant HT en euros	taxes locales	TVA	total TTC en euros
	ancien	nouveau	différence						
<b>électricité</b> compteur n° [REDACTED]				(1)		134,60		24,33	158,93
abonnement									12,72
6,36€/mois du 09/01/11 au 09/03/11									1,86
contribution tarifaire d'acheminement (CTA)									17,94
consommation HC du 30/12/10 au 11/03/11	25450	25772	322	322	0,05570				102,08
consommation HP du 30/12/10 au 11/03/11	88757	89890	1133	1133	0,09010				

(1) pour information le montant de l'acheminement est de 54 € HT.

### autres prestations

Taxe sur la consommation finale électricité						1435	0,00900	12,92	28,46
contribution au service public d'électricité						1455	0,00746	10,85	
Taxes Locales Consommation								0,17	
Taxes Locales Abonnement								-0,16	

**total** 145,45 12,93 29,01 187,39

**montant à régler** 187,39 €

**taxes locales** (12,00%) sur 80% des montants HT abonnement et consommation - TCFF (taxe sur la consommation finale d'électricité) 0,00900€/kwh  
**TVA** : payée sur les débits, elle s'applique à l'abonnement, à la CTA, à la consommation et aux prestations.  
 Abonnement et CTA 5,5 % de 14,42€ soit 0,79€ ; consommations et autres prestations 19,6 % de 143,96€ soit 28,22€.  
**CARACTERISTIQUES DE VOTRE TARIF** :  
 Electricité, tarif règlement domestique option heures creuses, puissance 6 kW, code 0240, compteur électro-mécanique  
 Heures Pleines (HP), Heures Creuses (HC) : 11H00-17H30 / 12H00-13H30 (peuvent varier de quelques minutes).  
 En cas de réclamation vous pouvez contacter votre agence dont les coordonnées figurent en haut de votre facture.  
 CTA : contribution tarifaire d'acheminement, calculée sur le tarif acheminement.

1100981 830 4602R V30

Electricité de France RCS Paris 9352 081 317

EDF SA au capital de 924 433 331 €, siège social 22-30 av de Wagram Paris Btme

N° de TVA intracommunautaire : Electricité de France - FR 03 552 081 317

11007029 210 8102R V30

Electricité de France RCS Paris 9352 081 317

EDF SA au capital de 924 433 331 €, siège social 22-30 av de Wagram Paris Btme

N° de TVA intracommunautaire : Electricité de France - FR 03 552 081 317

# Vous ai-je menti ?

Conclusion, ma facture (la votre aussi) se retrouve augmentée d'un coup,

**de quelques 22 € TTC (pour moi)**

en dehors de toute variation de consommation.

Ces taxes étant (à priori) indexées sur le nombre de kWh consommé, plus vous consommerez d'électricité, plus les taxes vont augmenter.

**Et cela va se reproduire, tout les 2 mois.**

**Soit pour ce qui me concerne une « légère » augmentation**

**de 132 € par an**

sans pour cela que le prix du kWh ait augmenté

**Une belle façon d'assurer une augmentation permanente et substantielle de ma facture énergétique et de la trésorerie d'EDF.**

**La vie est belle n'est ce pas !**

**Mais ce n'est pas tout, la surprise ne s'arrête pas là ...**

# Après la surprise La colère.

Oui, après avoir été surpris, j'ai évidemment pensé que  
je me faisait « *baiser* » (pardon)

Et ça, j'aime pas, *mais alors pas du tout.*

Donc, j'ai fait ce que tout citoyen devrait faire à la suite  
d'une telle ignominie, j'ai pris ma plume et demandé à  
EDF (par mail tout d'abord), quelques explications sur  
cette nouvelle arnaque visant tout de même quelques  
**MILLIONS D'USAGERS.**

Même si cela semble passer inaperçu. (excusez moi du peu)

**Voila donc copie de ma demande :**

## **Vous pouvez faire la même chose sur votre espace client EDF**

---

ma facture / mon paiement > désaccord sur le montant de ma facture

---

Votre demande du 17/03/2011 19:29

Référence : 2351.....

civilité : Monsieur

nom : BALAT

prénom : Michel

adresse : LE FAUBOURG HAUT

code postal adresse : 12

téléphone : 0565.....

Votre Question :

***D'ou sortent ces nouvelles taxes sur votre facture***

- Taxe sur la consommation finale d'électricité***
- Taxes locales Consommation***
- Taxes locales Abonnement.***

***Ceci est totalement inadmissible.***

***Merci de votre réponse***

***Par ailleurs j'adresse un courrier au Ministère concerné***

***M. B.***

# Et voila la réponse d'EDF

Bonjour Monsieur BALAT,

Vous souhaitez une explication sur les taxes appliquées sur votre dernière facture.

Pour la TCFE, il s'agit d'une augmentation des taxes sur décision des pouvoirs publics pour se mettre en conformité avec le droit européen. Les Taxes Locales d'Electricité (TLE) sont donc remplacées au 1er janvier 2011 par les Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE).

Pour la CSPE : "Il s'agit d'une augmentation des taxes sur décision des pouvoirs publics.  
EDF a bien évidemment conscience que cette évolution des taxes se traduit néanmoins par une augmentation de la facture totale d'électricité.  
La Contribution aux charges au Service Public de l'Electricité (CSPE) est une taxe qui s'applique pour tous les fournisseurs d'électricité. Elle augmente de 3? HTVA par MWh au 1er janvier 2011 sur décision de pouvoirs publics.

Pour plus d'informations, je vous invite à consulter le site Internet d'EDF [www.bleuciel.edf.com](http://www.bleuciel.edf.com), où vous accéderez à des questions / réponses concernant les évolutions des taxes sur l'électricité."  
Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,  
Votre conseiller EDF Bleu Ciel

Bénéficiez gratuitement de la facture électronique et de tous les avantages de votre Espace Client en cliquant ici :  
<http://bleuciel.edf.com/offres-et-services/simplifier-la-gestion-de-son-contrat/la-facture-electronique-48006.html>

Ce message est strictement confidentiel. Son intégrité n'est pas assurée sur Internet. Si vous n'êtes pas destinataire du message, merci de le détruire.

EDF SA au capital de 924 433 332 Euros, RCS Paris n° 552 081 317, siège social 22-30 av de Wagram 75382 Paris cedex 08.

Copyright © EDF 2006

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

# CONCLUSION

Ces augmentations

qui seraient presque passées inaperçues,  
sont dues d'après EDF, à des décisions des POUVOIRS  
PUBLICS, pour soi-disant entrer en conformité avec le  
droit Européen.

Avez-vous été mis au courant de ces augmentations ?

Etes-vous au courant de ce qui nous attend demain ?

VIVE L'EUROPE me direz vous !

***Et franchement, vous en étiez vous aperçu ?????***

Donc, devant ce genre d'escroquerie (je n'ai pas d'autres mots) qui tant à se généraliser, je vous invite à faire comme moi, cela ne vous prendra que quelques minutes.

Mais faites savoir votre colère...

N'acceptez pas un état de fait et vérifiez toutes vos factures...

Ne restez pas fataliste ...

Refusez qu'on vienne vous prendre votre argent dans le porte monnaie sans vous en demander auparavant l'autorisation.

Et surtout, annulez tous les prélèvements sur vos comptes bancaires, car vous leur donnez ainsi l'autorisation de se servir (malgré toutes les publicités qui sont faites autour de ce moyen de paiement ridicule qui vous dessert en cas de problème)

En fait il faut reprendre le pouvoir sur **NOTRE ARGENT !**

Envoyez donc un mail si vous avez internet ou un courrier à EDF (l'adresse et sur votre facture) en demandant des explications sur ces nouvelles taxes.

Il faut qu'EDF reçoive des millions de lettres.

Reprenons nous enfin en main.....

**Ensuite si vous en avez le courage et le temps,  
adrezsez donc un courrier à notre Ministre**



**C'est la Dame derrière le Chef**

**Madame Kosciusko-Morizet  
Ministère de l'Écologie, du Développement durable,  
des Transports et du Logement  
Grande Arche  
Tour Pascal A et B  
92055 La Défense CEDEX**

**Voilà!**

**Vous avez maintenant les  
données en mains.**

**Faites en ce que vous voulez.**

**Mais je pense que tout le monde doit être informé  
de cette arnaque qui est de plus autorisée par les  
pouvoirs publics.**

**Amitiés à tous**

**Michel BALAT**